

Nombre de membres

En exercice : 14

Registre des délibérations
Conseil Municipal du Monteil
Séance du 10/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 juillet à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 30/06/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Géraldine ROCHETTE et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procurator(s) : René BLANC à P.PAGES, Isabelle RIEU à G. ROCHETTE, Josette COCHE à I. HOSTIN, Martine ASTRUC BORREGA à Rémy BARRY, Thierry ARENDS à C. PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Isabelle HOSTIN

Objet : CESSION PARTIELLE TERRAIN COMMUNAL – Route de la Chartreuse

Nomenclature 3-2 aliénations

Rapporteur Christophe PAL

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de M. Guillaume MARAIS et Mme Perrine MASSON, propriétaires de la parcelle AL8 qui jouxte la parcelle communale AL5, elle-même en limite de la RD374, située Route de la Chartreuse. Ces personnes souhaiteraient acquérir une portion de parcelle communale au droit de leur propriété, pour une surface totale de 74 m², afin de leur faciliter l'aménagement d'une terrasse et l'accès à leur habitation.

Sachant qu'il s'agit d'une parcelle appartenant au domaine privé de la commune, que la présence du réseau d'assainissement n'est pas impactée par cette cession partielle et que la Commune conserve une surface suffisamment grande au pied du mur de soutènement de la RD pour permettre l'accès au réseau et entretenir l'espace, M. le Maire propose au conseil de vendre cette portion aux demandeurs, au prix de 10 €/m²,

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge des acquéreurs.

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la vente d'une portion de terrain de 74m², issue de la parcelle communale AL5, jouxtant la parcelle AL8, au prix de 10 €/m²,
- **DESIGNE** le Cabinet ACTIF dans le cadre de l'assistance à la rédaction d'acte administratif,
- **AUTORISE** le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous les documents relatifs à cette opération,
- **DESIGNE** Bernard COMPTOUR, 1er Adjoint, pour représenter la Commune et signer l'acte au nom et pour le compte de cette dernière.

Nombre de conseillers présents		09
Nombre de conseillers représentés		05
Nombre de suffrages exprimés		14
Vote	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Isabelle HOSTIN



Le Maire
Christophe PAL

